



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 1/19

Senon : Historique

Pascal GROSDIDIER, jeudi 05 mars 2009 - 00:00:00

Historique de Senon

Senon vicus gallo-romain, vient de seno (vieux)





Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 2/19

senon

(Senum, Sennon, Senonim, Cenon)

La dénomination actuelle se retrouve dans celles de deux autres villages meusiens :

-Senoncourt (à 4 kilomètres au nord de Souilly)

-Senonville (à 9 kilomètres au sud-est de Vigneulles-les-Hattonchâtel).

Le nom est également celui de la bourgade vosgienne de Senones, héritière de Senonia, abbaye fondée au VIII^e siècle par GOMBERT, ancien archevêque de Sens.

Or, historiens et archéologues sont d'accord pour reconnaître que les Senons (habitants de Sens) ont beaucoup essaimé à travers toute la Gaule et qu'ils avaient même franchi les Alpes pour créer des colonies dans l'Italie du nord.

Aux environs de Ravenne, la ville de Sinigaglia (Sena gallica) aurait été fondée par eux ; des traces de leur occupation ont été signalées également à Montefortino (province d'Ancône), où une nécropole connue depuis 1894 et qui a fourni des stèles-maisons typiques appartient sans aucun doute aux Senons.

De ces faits historiques, on peut conclure que le village meusien doit son origine à une colonie de Senons installée entre la Meuse et la Moselle.

Cette opinion semble du reste prévaloir aujourd'hui dans le monde archéologique et le terme de Senon figure déjà dans le Cartulaire de Gorze à propos de la cession de l'église de Senon et de ses dépendances par l'évêque de Verdun, Henri de BLOIS, en 1127. Depuis lors le nom du village n'a pas subi grande modification.

Recensement

:

Années Habitants

1617:..... 64

1726:..... 92

1750:..... 92

1791:..... 75



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 3/19

1793:..... 412

1800:..... 454

1804:..... 447

1806:..... 460

1821:..... 520

1831:..... 608

1836:..... 678

1841:..... 696

1846:..... 748

1851:..... 768

1856:..... 719

1861:..... 888

1866:..... 840

1872:..... 768

1876:..... 859

1881:..... 757

1886:..... 676

1891:..... 715

1896:..... 722

1898:..... 662

1901:..... 634

1906:..... 662



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 4/19

1911:..... 614

1921:..... 329

1926:..... 410

1931:..... 403

1936:..... 374

1946:..... 339

1954:..... 313

1956:..... 343

1962:..... 343

1968:..... 306

1975:..... 273

1982:..... 246

1990:..... 205

1999:..... 228

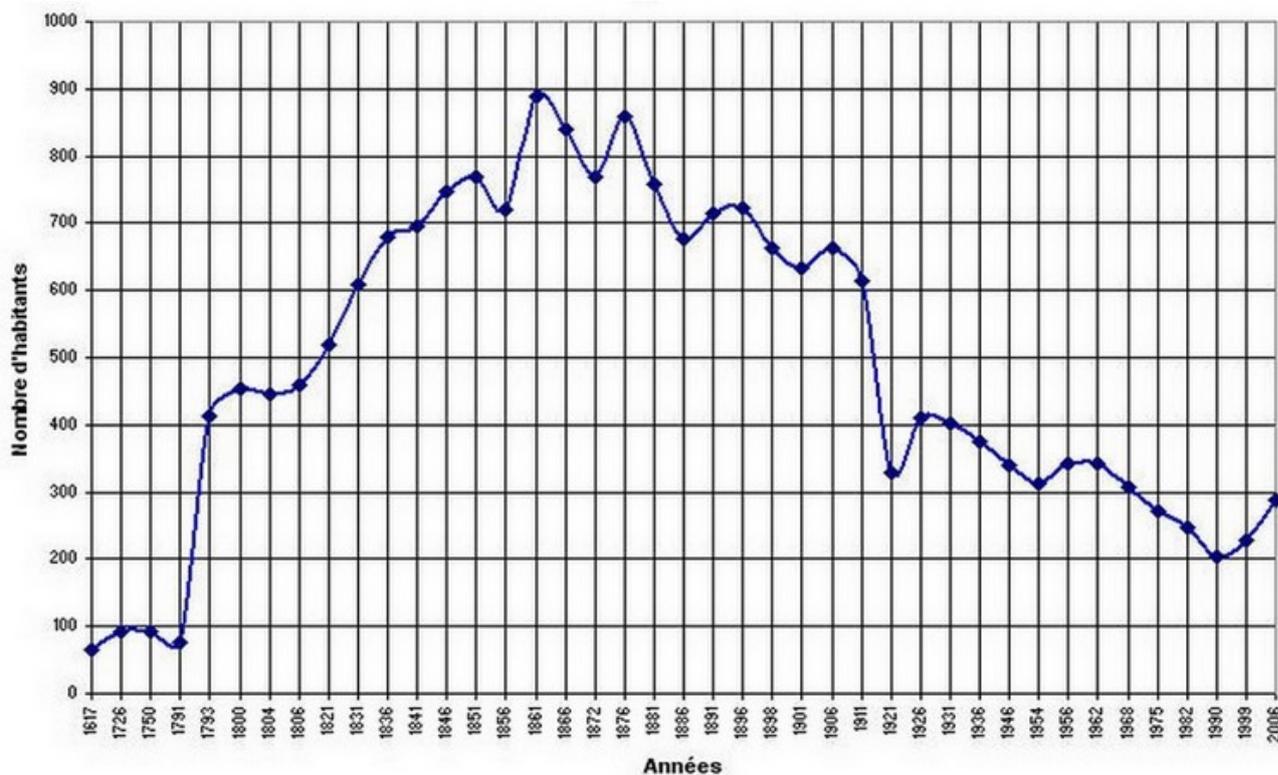
2006:..... 289



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 5/19



Le village de Senon est entièrement construit sur un vaste emplacement occupé autrefois par de nombreuses habitations romaines.

Entre le II^e et III^e siècles, Senon était la plaque tournante du trafic terrestre, carrefour de deux grandes voies romaines et de cinq diverticules de Reims à Metz, par Verdun et de Reims à Trèves.

L'ouvrage fortifié du "Bourge", vestige archéologique gallo-romain, du 1^{er} et 4^e siècles, était destiné à assurer la sécurité des voyageurs. Les fouilles dans ce fortin, entreprises par les allemands, pendant la guerre 14-18, ont fait l'objet de précieuses découvertes emportées en Allemagne et rapatriées en France, grâce à l'intervention de **Charles HUMBERT**, né à Loison, sénateur à l'époque de la Meuse. Toutes ces pièces sont exposées au **musée de la Prinerie de Verdun**.



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 6/19





Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 7/19





Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 8/19





Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 9/19





Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 10/19

C'est la découverte d'un trésor monétaire en 1924 , du III^e siècle à Senon lot de plus de mille pièces de monnaies, vestiges datant de 259-260 de notre ère, suite à l'invasion conjointe des **Alamans et des Juthunges**.

En 1127, Henry de WINCHESTER, consacra et unit à l'abbaye de Gorze, l'église de Senon, qui venait d'être construite. En effet, Senon qui ne consistait qu'en quelques manses ou familles, tout à fait dépendantes d'Amel, forma le dessein de faire construire une chapelle ou église... L'abbé de Gorze s'y opposa, d'abord, puis il permit d'y fonder une chapelle sur un fonds qui lui appartenait, à condition, qu'aucun dommage ne serait causé au prieuré d'Amel, duquel ladite chapelle releverait toujours, que cet oratoire et le fonds sur lequel il serait construit resteraient la propriété du monastère de Gorze, que les baptêmes et les inhumations continueraient de se faire à Amel, et que le prieur d'Amel percevrait tout le casuel de Senon comme auparavant...

En 1152, l'évêque Albéron , confirma cette donation avec la **chapelle d'Ornel**.

Vers 1165, l'abbé de Gorze cédâ au prêtre d'Amel et à ses successeurs l'église de Senon, avec charge d'y célébrer les divins offices. Senon resta donc annexe d'Amel jusqu'à son érection en cure.

Senon, **anciennes confréries** , de Saint-Aignan, ou des Archers du Pont de L'Ornel, et de Saint-Sébastien ou des Arbalétriers.

L'écart de **Rémany** , était **anciennement un village, avec une église** , mais ruiné au XVI^e siècle. Au mois de mars 1220, le **chevalier de MERVAUT**, vendit à **Jean d'APREMONT**, évêque de Verdun, tout ce qu'il possédait en fief à Rémany, ainsi qu'à Pierreville et à Mogeville. En 1580, c'était un fief, dont **l'évêque BOUSMARD** , vint prendre possession en personne.

Quant à **Naumoncel**, une **colonie pénitentiaire** , établie et dirigée depuis 1856 par l'abbé Nicolas-Mathieu DAMBROISE, née le 28 mars 1822 à Billy-sous-Mangiennes, a été supprimée en 1882.

En 1289, le mardi après la Magdeleine, Senon fut affranchi avec Amel par **THIEBAUT II, Comte de Bar, et Jean, abbé de Gorze** . (Au Moyen-Âge, Saint Chrodegang, évêque de Metz et conseiller de Pépin le Bref, fonda l'abbaye de Gorze en 749, selon la règle de Saint-Benoît.

Cette abbaye réputée pour son enseignement monastique devint la capitale du plain chant messin, ancêtre du Grégorien).

Le Cardinal Guillaume HUIN se proposait de construire l'église paroissiale de Senon: **il avait l'intention d'en faire une des plus belles basiliques du diocèse** ; mais la mort vint d'éjouer ses projets.



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 11/19



L' église fut donc bâtie par **L éonard VALTRINY** (1534 à 1541) dans le style :

- " rh énan ", ce qui signifie relatif au Rhin et à la Rh énanie.

- " ogival ", ce qui signifie qu'elle fut construite sur les plans d'une voûte d'arêtes qui s'appuie sur l'entrecroisement de deux arcs diagonaux : Art gothique.



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 12/19



Il y a dans cette église un mélange de style, avec de légers indices de la renaissance. L'édifice a subi quelques mutilations pendant les guerres du XVIIe siècle et à l'évolution. Les chapiteaux des piliers et les pilastres sont ornés de symbolismes : ce sont les péchés capitaux en action.

On y trouve aussi douze peintures à fresques représentant les douze Apôtres avec leurs symbolismes.

L'autel principal est aussi ancien que l'église.

Le baldaquin est postérieur.

Repositorium au nord-est du chœur.

Portail et clocher, style de la renaissance.

Maître-autel surmonté d'un **retable en pierre sculptée**, représentant **La Cène**, mutilé en 1793.

Derrière l'autel, **statue de Saint-Léonard avec les armoiries du fondateur**.

La charpente de la toiture est particulièrement remarquable.

Le frère de Léonard VALTRIN (WALTRIN), **Didier WALTRIN**, échevin synodal de Senon, mourut le dernier jour du mois d'août 1538 et fut **inhumé dans l'église en construction**. Dans l'église, une inscription rappelle la date et la dotation de l'église saint-Léonard.

Des réparations importantes furent exécutées en 1829.



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 13/19



L'église fut classée **monument historique** par arrêté du **16 octobre 1906**.

Malheureusement, elle subit les dommages de la Première Guerre mondiale. De nouveau endommagée durant la Seconde Guerre mondiale, elle est reconstruite avec l'une des premières charpentes en béton armé. Ceci explique également la présence de vitraux du XXe siècle qui sont signés GR ÜBER, comme souvent dans ce secteur. Elle bénéficie d'un riche patrimoine culturel et religieux : une rosace présentant les 12 signes du zodiaque, un retable représentant la célèbre Cène de Léonard de Vinci, un chemin de croix en excellent état.

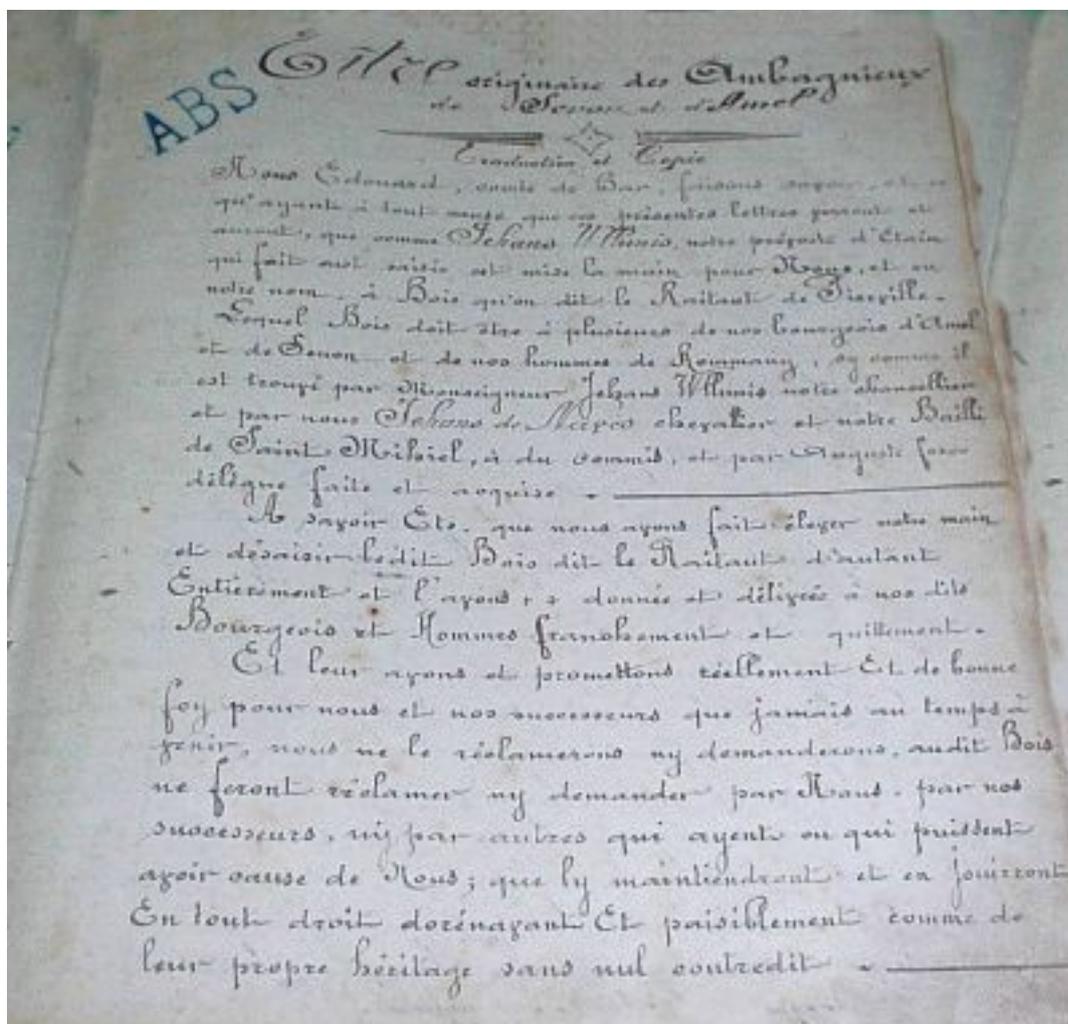
A Senon et Amel, subsiste une étrange survivance d'un **droit remontant au Moyen-Age**.



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 14/19



[Lien](#)



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 15/19

Sauf tant que nous eussions Four Noirs, au dit Bois
de Bantour. Et les grosses fosses, se mit les y faisoit
et voulant que s'il y apait amande, qu'elles pendoient en
Elles alloient Envolvement en témoignage de périté, pour
tant que nous, Etouard, Comte de Bar, des dits nommés
avons donné à nos dits Bourgeois et hommes ces présentes
Lettres scellées de notre S.C.C. qui furent faites L'an
Mil Cens Cent Cinquante et un le 14 July lendemain
fête de S^t Jacques et S^t Philippe Apôtres, second jour de May

Leur copie collationnée et très exactement rendue conforme à
l'original. En parchement d'une Ecriture Solique où l'on voit
qu'il y avoit un sceau à queue pendante qui ne subsiste plus,
à l'exception des lettres laissées en blanc et que la nécessité de la
pièce en des endroits n'a pas permis de lire l'original.

Reçu à l'instant par les conseillers du Roy à Paris
Notaires soussignés le dix huit Juillet mil sept cent cinquante
Etouard Comte de Bar, Le curier, avec paraphe -
Contrôle à Nancy le dix neuf Juillet 1757 -
Deçu neuf sols et six deniers : Muniés avec paraphe -

Délivré pour copie conforme à la minute par moi,
Greffier de la Justice des Combrayens d'Amal en présence
des Notaires et Cons de Toulon et Amal et de Senon, approuvé
par le Sous Procureur du Procureur Général du Département

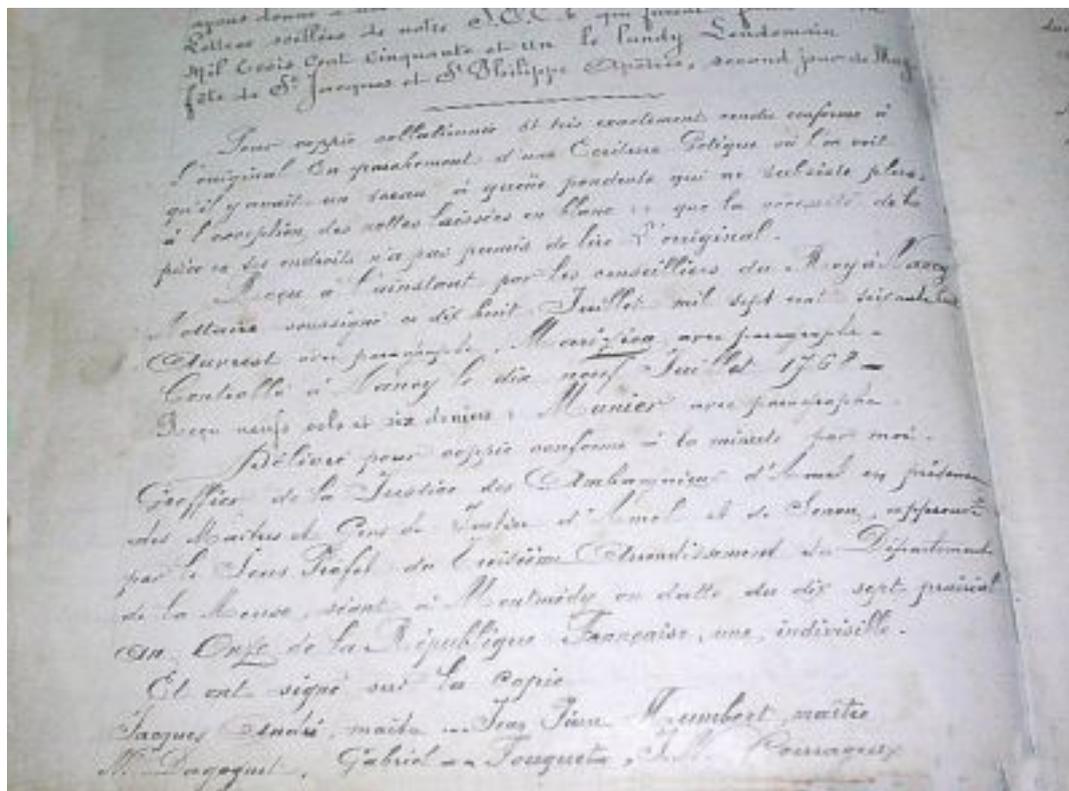
[Lien](#)



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 16/19



[Lien](#)

T ître originaire des Ambagneux

de Senon et d'Amel

--Traduction et copie--

Nous, Edouard, comte de Bar, faisons savoir et ce qu'ayant à tout cause que ces pr ésentés lettres verront et auront, que comme Jehans Whunis, notre pr évost d'Etain qui fait "aist" saisie est mise la main pour Nous et en notre nom, à Bois qu'on dit le Raitout de Pierville.

Lequel Bois doit être à plusieurs de nos bourgeois d'Amel et de Senon et de nos hommes de Rommany, sy comme il est trouv é



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5

Page 17/19

par Monseigneur Jehans Whunis notre chancelier

et par nous Jehans de Navès chevalier et notre Bailli de Saint Mihiel, et du commis, et par Auguste force d'élègue faite et acquise.

A savoir Ets que nous avons fait élever notre main et d'ésaisir le dit Bois dit le Raitout d'autant Entièrement et l'avons ++
donnée et délivrée à nos dits Bourgeois et Hommes franchement et ++ quittement. Et leur avons et promettons réellement Et
de bonne foy pour nous et nos successeurs que jamais au temps à venir, nous ne le réclamerons ny demanderons, au dit Bois ne
feront réclamer ny demander par Nous, par nos successeurs, ny par autres, qui ayent ou qui puissent avoir cause de Nous ; que ly
maintiendront et en jouirront en tout droit dorénavant Et paisiblement comme de leur propre héritage sans nul
contredit.-----

Sauf sans que nous retenons Pour Nous, au dit Bois Le Raitout, Et les grosses forces, se nul les y faisait et voulons que s'il y avait
amande, qu'elles viendront où Elles allaient Anciennement en témoignage de vérité pour tant que Nous, Edouard, comte de
Bar, des sus nommés avons donné à nos dits Bourgeois et hommes ces présentes lettres scellées de notre Sceau qui
furent faites L'an Mil Trois Cent Cinquante et Un, le lundy, Lendemain ++
fête de Saint Jacques et Saint Philippe Apôtres, second jour de May.

~~~~~  
Pour copie collationnée et très exactement rendu conforme à l'original en parchemin d'une écriture gothique où l'on voit qu'il y  
avait un sceau à queue pendante qui ne subsiste plus, à l'exception des rotes laissées en blanc ++ que la nécessité de la  
pièce en des endroits n'a pas permis de lire L'original.

Reçu à l'instant par les conseillers du Roy à Nancy noltaire soussigné ce dix huit Juillet mil sept cent soixante huit Auvrest avec  
paragraphe. Marigion avec paragraphe.

Contrôlé à Nancy le dix neuf juillet 1768 ~

Reçu neufs sols et six deniers : Munier avec paragraphe.

Délivré pour copie conforme à la minute par moi, Greffier de la Justice des Ambageux d'Amel en présence des Maîtres et  
Gens de Justice d'Amel et de Senon, approuvé  
par le Sous Préfet du troisième Arrondissement du Département de la Meuse, s'étant à Montmédy en date du dix sept prairial

An Onze de la République Française, une, indivisible.

Et ont signé sur la copie

Jacques André, maître...Jean Pierre Humbert, maître  
N. DAGOGNET. Gabriel FOUQUET. J.N COURAGEUX



## Senon d'Antan Meuse

[https://www.senon.l3fr.org/e107\\_plugins/content/content.php?content.5](https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5)

Page 18/19

En 1334 le comte de Bar, Edouard Ier avait soutenu dans sa lutte l'évêque de Verdun dont les droits étaient contestés par les bourgeois de sa ville. Les habitants de Senon et Amel s'étaient engagés aux côtés de leur seigneur. Pour les remercier, son petit-fils, Edouard II, donna à perpétuité le lundi 2 mai 1351 la propriété d'une forêt connue sous le nom de **Bois du Raitaut de Pierville** aux habitants de ces villages. Elle leur appartient toujours sous le nom de **communauté des Embagneux** (ou Ambagneux, on trouve les deux orthographes) et le Bois est connu depuis plusieurs siècles sous ce nom. Pour faire partie de la communauté il faut réunir deux conditions, descendre d'un Embagneux le terme en est venu à désigner les membres de la corporation et habiter l'un ou l'autre des deux villages.

Si, dans les premiers siècles il n'existe pas de liste des noms des **Embagneux** car on se connaissait, la multiplicité des lignes entraîna la confection d'un registre, qui est toujours tenu à jour et mentionne le nom et la mention "Embagneux par son père, ou par sa mère". Ce registre est utile au généalogiste car il reconstitue toute la descendance sur place des ancêtres en vie au XIV<sup>ème</sup> siècle.

La répartition se fait selon le droit médiéval, un Embagneux le devenant à la mort de son père ou de sa mère, car les filiations féminines sont à égalité avec les filiations masculines. On ne peut pas prétendre à plusieurs portions, même si on compte plusieurs ancêtres Embagneux.

Au moment où une coupe de bois est vendue, le produit de la vente est réparti entre les Embagneux en vie à cette date. Rien ne s'oppose à ce qu'un héritier quitte ces deux villages, mais pour devenir Embagneux il doit venir y résider dès qu'il succède aux droits de son père ou de sa mère. Deux époux peuvent être Embagneux.

Il peut paraître bizarre que ce privilège n'ait pas été aboli par la révolution. La raison semble provenir de sa nature-même, puisqu'il s'agit de forêt communale et non pas d'un bien national.

Voir article d'un ancien journal :



[Lien](#)

**Senon était autrefois annexe d'Amel** et fut érigé en cure par une "bulle", c'est-à-dire par une lettre apostolique portant le sceau (en métal) du **Pape Clément VII en 1534**, fulminée le 20 février 1535 par **Jean MAGULLOT**, Official de Verdun. **Jean, cardinal de Lorraine**, confirma cette érection, dans son **synode de 1542**.

Cette demande d'érection datait de **1526**. Cette demande eut lieu avec faculté d'avoir à Senon un curé résident pour y faire le service divin, à charge d'**indemniser le curé de Saint Martin d'Amel** pour raison dudit démembrement, et à charge aussi pour les habitants de Senon, de doter leur curé, d'entretenir l'église de toutes choses à leurs frais, etc.

**Le 19 février 1635**, on força les Jésuites à donner un vicaire à Jacques JACQUEMIN, curé de Senon, qui trop âgé ne pouvait plus assurer seul les devoirs de son ministère.



## Senon d'Antan Meuse

[https://www.senon.l3fr.org/e107\\_plugins/content/content.php?content.5](https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.5)

Page 19/19

---

Il fut mis à mort par les suédois en 1647. **Martin MANONCET**, curé d'Amel, qui desservait Senon en 1647, raconte que **les curés de Senon et Gouraincourt avaient été massacrés avec leurs paroissiens, les villages pillés et incendiés par les suédois** .

**Revenu de la cure en 1750** : portion congrue de 500 livres.

Les dîmes appartenaient au prieur d'Amel.

Les terres et prés de la cure furent vendus le **16 mai 1791 et le 27 Germinal An II**. La fabrique possédait, avant la révolution, 45 jours de terres et 4 fauchées de prés.

Ce domaine a été vendu en grande partie les **12 Frimaire An II , 27 Pluviose An II , et 11 Vendémiaire An III** .

Une partie, non vendue, a été restituée à la fabrique.

Nommé en **1785, Jean-Jacques BOP**, né le 12 avril 1753 à Fribourg-en-Brisgaw prêta les serments, arrêté le 24 mars 1794, emprisonné à Bar, condamné à la déportation, parti de Bar à Rochefort avec le 8e convoi, le 2 juin 1794, embarqué sur les "Deux-Associés", libéré en 1795, revint dans sa paroisse, où il prêta le serment du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797). Nommé de nouveau le 1er Pluviose an XI (21 janvier 1803) transféré ensuite à Manheulles en 1808, puis à Sommerviller (54) en 1814.

**En 1802**, l'église de Senon était reconnue Succursale, mais supprimée en 1807 pour être annexée à Amel.

En 1808, 1811 et 1829, la municipalité de Senon, demandait avec instance, un curé, avec l'érection en succursale.

**Le 19 mars 1836**, Senon était de nouveau reconnu Succursale, par **ordonnance royale**.

Au XVIIIe siècle, le **Roi et les Jésuites de Pont-à-Mousson** en étaient seigneurs hauts, moyens et bas justiciers.